



## COMMUNIQUE

**Augmentation de capital de la Société Ivoirienne des Opérations Maritimes de Côte d'Ivoire (SIVOM CI) par la création de 167 125 actions nouvelles à souscrire par apport de l'intégralité des actions de la société TRIDENT SHIPPING, toutes détenues par Monsieur Marc MOUKARZEL, Administrateur Général de TRIDENT SHIPPING.**

La Société Ivoirienne des Opérations Maritimes de Côte d'Ivoire (SIVOM C I), société anonyme de droit ivoirien, au capital de 3 342 500 000 Francs CFA, ayant son siège social à Abidjan, Zone Industrielle de Vridi, 01 BP 1569 Abidjan 01 (République de Côte d'Ivoire), immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier d'Abidjan-Plateau sous le n° CI-ABJ-1973-B-10 268, ayant pour objet, principalement, toutes opérations d'agence maritime et aérienne, consignation de navires et d'aéronefs, transit, douane, commission, affrètement, manutention, acconage, magasinage, transports fluviaux, remorquage maritime et fluvial et généralement toutes opérations s'y rattachant, l'achat, la vente, la construction, la réparation, l'exploitation de tous bâtiments de mer et de rivières, l'entrepôt, la consignation et la représentation de toutes marchandises, la gestion et l'administration de tous portefeuilles d'assurances et de réassurances.

Son capital social est composé de 668 500 actions ordinaires, de 5 000 Francs CFA de valeur nominale, qui sont inscrites à la cote de la BRVM sous le symbole SVOC.

La société SIVOM CI a décidé d'augmenter son capital social par voie d'apport en nature d'un montant de 835 625 000 Francs CFA par la création de 167 125 actions nouvelles de 5 000 Francs CFA chacune, auxquelles est attachée une prime d'émission de 1 564 375 000 Francs CFA.

Les renseignements relatifs à cette opération sont les suivants :

### ***//CONTEXTE ET RAISONS DE L'OPERATION***

Depuis début 2008, la société SIVOM CI a saisi l'opportunité de prendre une participation dans le Terminal Roulier à Abidjan (TERRA) et a pris une position significative dans cette nouvelle structure (25% de participation dans le capital) en assumant la Direction Générale au côté de CMA/CGM qui a obtenu la responsabilité de la Direction Financière.

La logique d'exploitation de TERRA est de transférer le chiffre d'affaires et les charges d'exploitation liés à l'activité RO-RO (y compris les matériels nécessaires à l'exploitation) à des sociétés présentes dans son capital. En ce qui concerne la SIVOM CI, l'impact de la mise en place de TERRA correspond à un transfert de chiffre d'affaires significatif.

1/3

### **SOCIETE IVOIRIENNE D'OPERATIONS MARITIMES**

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au Capital de 3.342.500.000 Frs CFA

R.C. C.I. ABJ. 1973 - B 10.268 - C.C N° 7300 134 G

01 Boîte Postale 1569 Abidjan 01 - Tél. : 21.21.86.00 - Fax : 21.25.60.26 - Site Web : [www.groupesivom.com](http://www.groupesivom.com)

Dans ce cadre, la SIVOM CI est entrée dans un processus de recherche de remplacement de son chiffre d'affaires RO-RO dans des activités de manutention de produits conventionnels. Cette approche a engendré des discussions entre les Directions de SIVOM CI et de TRIDENT SHIPPING qui ont abouti à la conclusion selon laquelle il apparaît judicieux de formaliser le rapprochement entre les deux structures.

C'est ainsi qu'un Protocole d'accord entre la société SIVOM INTERNATIONAL (actionnaire à 89,75% dans le capital de SIVOM CI), d'une part, représentée par Monsieur Hervé BILLON, son Président Directeur Général, et Monsieur Marc MOUKARZEL, Actionnaire unique et Administrateur Général de la société TRIDENT SHIPPING, a été signé le 2 septembre 2009.

Au terme de ce Protocole d'accord, Monsieur Marc MOUKARZEL s'est engagé à apporter à la société SIVOM CI, l'intégralité des 30 000 actions TRIDENT de 10 000 Francs CFA de valeur nominale chacune, représentant 100% du capital et des droits de vote de TRIDENT, libres de toutes sûretés, pour une valeur d'apport de 2 400 000 000 Francs CFA.

La société SIVOM INTERNATIONAL s'est engagée à ce que la société SIVOM CI procède à une augmentation de capital réservée entièrement à Monsieur Marc MOUKARZEL, d'un montant de 835 625 000 Francs CFA par l'émission de 167 125 actions nouvelles SIVOM CI de 5 000 Francs CFA de valeur nominale chacune, auxquelles est attachée une prime d'émission d'un montant de 1 564 375 000 Francs CFA, soit un montant global de souscription de 2 400 000 000 Francs CFA en capital et prime d'émission, en rémunération de l'apport des titres TRIDENT.

Dans cette hypothèse, Monsieur Marc MOUKARZEL détiendra 20% du capital de SIVOM.

Ce projet d'augmentation du capital poursuit l'objectif majeur de se rapprocher de la société TRIDENT SHIPPING afin de bénéficier des synergies et complémentarités des activités des deux structures.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SIVOM CI en date du 11 juin 2010 a approuvé à travers sa résolution N°2 le projet d'augmentation du capital social par apport en nature.

L'Administrateur Général de TRIDENT a approuvé le projet d'apport convenu avec la société SIVOM CI lors de la réunion en date du 6 mai 2010.

Une demande d'agrément a été déposée auprès du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) qui a donné son accord sur cette opération lors de sa 31<sup>ème</sup> session à travers sa décision N° 2010-060 du 05 juillet 2010.

### **III/ CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION**

#### ***Nombre d'actions nouvelles à créer***

167 125 actions nouvelles SIVOM de 5 000 Francs CFA de valeur nominale chacune.

#### ***Prix de souscription***

Chaque action sera émise au prix de 14 360,51 Francs CFA, soit 5 000 Francs CFA de valeur nominale et 9 360,51 Francs CFA de prime d'émission.



**Montant de l'augmentation du capital**

835 625 000 de Francs CFA.

**Personne concernée**

Monsieur Marc MOUKARZEL, Administrateur Général de la société TRIDENT SHIPPING

**Modalités de souscription**

Les actions nouvellement émises seront entièrement souscrites et libérées intégralement par Monsieur Marc MOUKARZEL par apport des 30 000 actions de 10 000 Francs CFA de valeur nominale chacune lui appartenant, représentant 100% du capital et des droits de vote de la société TRIDENT SHIPPING, de son évaluation et de sa rémunération.

**Période de souscription**

La période de souscription s'étendra sur un jour et sera fixée par l'Avis correspondant de la BRVM.

**Lieu de souscription**

La seule souscription attendue de Monsieur MOUKARZEL sera reçue à BICI BOURSE, Mandataire du placement des actions nouvelles.

**Date de jouissance**

1<sup>er</sup> janvier 2010.

**Nature, forme, catégorie et droits**

Les actions nouvelles sont assimilées aux anciennes actions SIVOM existantes. A ce titre, elles revêtent la même nature, forme et catégorie et jouissent des mêmes droits que les actions anciennes.

**Montant du capital post augmentation**

Le capital social passera de 3 342 500 000 Francs CFA à 4 178 125 000 Francs CFA, divisés en 835 625 actions SIVOM de 5 000 Francs CFA de valeur nominale chacune.

**SGI mandataire**

BICI BOURSE

La Note d'Information relative à cette opération est disponible auprès de la BRVM, la SGI BICI BOURSE et de la SIVOM CI.

Toutes les informations relatives à cette opération sont contenues dans cette Note d'Information.

Fait à Abidjan, le 19 Juillet 2010

**SIVOM DIRECTION**  
01 B. P. 1569  
ABIDJAN 01

David BILLON

Directeur Général Adjoint

